



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-28570-DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.395**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CUCS 2013 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

EG/MBA

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

-

Nomenclature : 8.5 Politique de la ville-habitat-logement

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CUCS 2013 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des deux premières programmations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence, il a été soutenu et examiné favorablement près de 100 projets structurants et innovants portés par un tissu associatif dynamique et impliqué dans des domaines majeurs et aussi complexes que l'Insertion Sociale et Professionnelle, la Réussite Éducative, la Prévention de la Délinquance, la Santé, le Cadre de Vie et la participation des habitants.

Afin de poursuivre et amplifier notre partenariat avec ces acteurs associatifs de proximité et répondre ainsi aux besoins des habitants des territoires prioritaires, il est proposé de compléter ces programmations qualitatives, en soutenant les quinze projets, ci-après déclinés, dans le tableau annexé.

Ces actions ont pour principaux objectifs de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, l'accès pour tous aux sports, à la culture, d'améliorer le cadre de vie, de prévenir la délinquance et de développer le lien social et la solidarité intergénérationnelle.

Ces projets se déclinent sous des formes très riches à l'instar des propositions suivantes émanant de :

- L'association « LA PERCHE » qui œuvre depuis de nombreuses années dans le champ de l'économie sociale et solidaire et se propose par le biais du « *garage* » de lutter contre

les freins à l'emploi, de favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi (*réparations et mise à disposition de véhicules à des prix accessibles*) mais également de prévenir la délinquance et la récidive en accueillant des personnes sous main de justice.

- Le Relais Saint-Donat qui par son action « ZE BUS » et son espace artistique itinérant apporte soutien et aide aux familles les plus isolées par des actions hebdomadaires en pied d'immeubles des territoires de Corsy, d'Aix-Nord et la Pinette et le Jas de Bouffan.
- L'association de gestion du centre Albert CAMUS qui propose de consolider sa dynamique dans le domaine de la réussite éducative et de la prévention de la délinquance des mineurs avec également et de manière complémentaire la mise en œuvre d'une programmation artistique et culturelle qualitative permettant de toucher un public « *empêché ou non initié* ».
- Le Centre International des Arts et Cultures Urbaines qui souhaite ,sur le territoire du Jas de Bouffan ,favoriser l'accès libre et encadré aux jeunes à la pratique artistique et sportive en développant de nombreux ateliers dans le domaine des arts urbains et en organisant de nombreuses manifestations et compétitions à vocation locale, nationale ou internationale.
- Les trois projets de l'association les Perseïdes qui a pour objectif :
 - 1) D'organiser de nombreuses conférences débats sur le thème de la Laïcité et la découverte des cultures du monde,
 - 2) D'améliorer, avec le projet « *Germination* » ,le cadre de vie des habitants des territoires urbains en embellissant les espaces extérieurs délaissés, en promouvant la participation des personnes qui y résident et en sensibilisant le public jeunes et moins jeunes au développement durable et à l'écocitoyenneté
 - 3) D'accueillir, dans son atelier, un public d'adolescents(es) autour de stages de customisation à partir de matériels textiles recyclés
- L'association ARAPAS qui sur le territoire du Jas de Bouffan souhaite organiser de nombreuses conférences-débats sur des thèmes sociétaux ainsi que de nombreuses manifestations culturelles favorisant la participation d'un public intergénérationnel, la mixité et la diversité culturelle.

Ces projets ne sont qu'une synthèse des propositions examinées. D'autres actions méritent également valorisation telles que l'action de l'association « Corsy Club » qui souhaite organiser, avec l'aide complémentaire des entreprises concernées par le projet ANRU, des tournois sportifs en direction d'un public adultes, tout comme le projet de l'association Solidarité Jasmin qui se propose de sensibiliser les jeunes des quartiers prioritaires aux initiatives et actions de solidarité ...

Par ailleurs, il est proposé de soutenir la dynamique volontariste d'opérateurs de l'Emploi, en particulier la Mission Locale, récemment installée sur le Jas de Bouffan, qui multipliera ses informations collectives sur le thème de la découverte des métiers, tenir des permanences de proximité sur les sites éloignés du siège ; cette nouvelle dynamique permettant de prendre en charge et accompagner plus efficacement nos jeunes aixois âgés de 16 à 25 ans.

De manière complémentaire , il est proposé de soutenir l'initiative du Centre Territorial de Ressources et d'Optimisation des Carrières (CTR – OPCA) qui souhaite lever les représentations des entreprises sur le public issu des territoires prioritaires, les rapprocher en promouvant le concept de la Charte de la Diversité.

Ces projets feront l'objet d'un suivi et d'un bilan très précis qui permettront d'évaluer, ensemble les impacts de la politique de cohésion sociale et d'égalité des chances de la Ville, mise en place à travers le CUCS 2012-2014.

Ces propositions ont été validées le 04 juin 2013.

Ainsi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions proposées dans le tableau, ci -annexé ;
- **DIRE** que la dépense globale de quarante huit mille cinq cents euros (48 500 euros) sera imputée sur les lignes budgétaires n° 928 24 6574 3382 - CUCS - et 9290 6574 2122 - Aide à l'emploi et au développement des quartiers - qui présentent les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** les Conventions et Avenants joints au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer ainsi que tout document y afférent.

2013.395 - CUCS 2013 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Présents et représentés	: 43
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian PEREZ,
Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2013

LIGNE BUDGETAIRE : 92824 6574 3382

TIERS	PORTEURS	PROJETS	VILLE 2012	VILLE 2013	CONVENTION(S)
9220	AG A.CAMUS	<i>Projet artistique et culturel</i>	/	4 000 €	Avenant N°3
		<i>Dynamique jeunesse</i>	4000 €	2 500 €	
À créer	CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS CULTURELS URBAINS CIACU	<i>Culture Urbaine</i>	/	4 000 €	
69063	CORSY CLUB	<i>Lien social</i>	1 500 €	5 00 €	
À créer + dossier DRA	SOLIDARITE JASMIN	<i>Chantier Jeunes Actions humanitaires</i>	/	4 000 €	

80624	ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS AFRICAINS DU PAYS D'AIX ARAPAS	<i>Intégration-Citoyenne et Mieux vivre Ensemble</i>	3 500 €	3 500 €	
85587	INITIATIVE EMPLOI CITOYEN	<i>Festival d'été</i>	3 500 €	1 500 €	
35028	LA PERCHE	<i>Garage solidaire</i>	7 000 €	5 000 €	
76501	PERSEIDES	<i>Germination ateliers urbains</i>	3 500 €	3 000 €	
		<i>Découverte des civilisations</i>		1 500 €	
		<i>Customisation</i>		1 500 €	
9288	RELAIS SAINT DONAT	<i>Ze Bus</i>	10 000 €	3 000 €	Avenant N°2

89025	TRIBAL CHICKS BELLYDANCE	<i>Développement d'activités danses</i>	/	1 500 €	
TOTAL			26 000 €	35 500 €	

LIGNE BUDGÉTAIRE 9290 6574 2122 AIDE A L'EMPLOI ET AU DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS

24 577	MISSION LOCALE	<i>Dynamique emploi (accompagnement renforcé)</i>	/	10 000 €	
88699	CENTRE TERRITORIAL de RESSOURCES et d'OPTIMISATION des CARRIERES CTR-OPCA	<i>Promotion de la charte de la Diversité</i>	/	3 000 €	

AVENANT N°3

À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2013 -2015 Adoptée par délibération du 28 janvier 2013 N° 2013.58

ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 8 JUILLET 2013.

Et,

L' ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS située rue des vignes – Cité Corsy – 13090 AIX EN PROVENCE, représenté par son Président en exercice,

PREAMBULE

Une convention pluriannuelle de partenariat (2013-2015) a été adoptée par délibération du 28 janvier 2013 N° 2013.58. Celle-ci définit les missions générales proposées par l'Association du GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS et acceptées par la ville et fixe le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **43 000 €** et ses modalités de versement.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'association une subvention dans le cadre spécifique du CUCS.

Article I :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013 (CUCS), la Ville a versé par DCM 2013.196 la somme totale de **23 000 Euros** suivant la ventilation suivante :

- 4000 € pour le projet « Dynamique jeunesse »
- 4500 € pour le projet « Fête du lien »
- 4000 € pour le projet « Mémoire de quartier »
- 1500 € pour le projet « Pieds d'immeubles »
- 6000 € pour le projet « Réussite éducative »
- 3000 € pour le projet « Familles »

Article II :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013 (CUCS), la Ville s'engage à verser la somme de 6 500 € selon la ventilation suivante :

- Pour le projet artistique et culture : 4 000 €
- Pour le projet Dynamique jeunesse : 2 500 €

Article III :

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2013 et à ce jour, s'élève à **72 500 €**.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
Le Président**

AVENANT N° 2

À LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS Adoptée par délibération du 8 Octobre 2012 N° 2012.1081

L'ASSOCIATION RELAIS SAINT DONAT

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 8 JUILLET 2013.
Dénommée « la Ville »,

Et,

L'ASSOCIATION RELAIS SAINT DONAT » dont le siège social est sis : 9 bis chemin de Saint Donat, 13100 Aix-en-Provence.

PREAMBULE

Une convention annuelle de partenariat N° 2012.1081 (septembre 2012 à juillet 2013) a été adoptée par le Conseil Municipal en séance **du 8 Octobre 2012**. Celle-ci définit les missions générales proposées par « **L'ASSOCIATION RELAIS SAINT DONAT** » et acceptées par la commune et fixe le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **10 000 €** et ses modalités de versement.

Article I :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013 (CUCS), la Ville a versé par DCM 2013.196 la somme de **7 000 €** pour le projet « ZE BUS ».

En supplément, la Ville s'engage à verser la somme de **3 000 €**, dans le cadre du CUCS, afin de conforter le projet « ZE BUS » porté par le RELAIS SAINT DONAT.

Article II :

Le versement de la subvention de **3 000 €** s'effectuera en une seule fois après dépôt des dossiers complets à la Direction de la Politique de la Ville.

Article III :

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2013 et à ce jour, s'élève à **20 000 €**.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
Le Président**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2013

LIGNE BUDGETAIRE : 92824 6574 3382

TIERS	PORTEURS	PROJETS	VILLE 2012	VILLE 2013	CONVENTION(S)
9220	AG A.CAMUS	<i>Projet artistique et culturel</i>	/	4 000 €	Avenant N°3
		<i>Dynamique jeunesse</i>	4000 €	2 500 €	
À créer	CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS CULTURELS URBAINS CIACU	<i>Culture Urbaine</i>	/	4 000 €	
69063	CORSY CLUB	<i>Lien social</i>	1 500 €	5 00 €	
À créer + dossier DRA	SOLIDARITE JASMIN	<i>Chantier Jeunes Actions humanitaires</i>	/	4 000 €	

80624	ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS AFRICAINS DU PAYS D'AIX ARAPAS	<i>Intégration-Citoyenne et Mieux vivre Ensemble</i>	3 500 €	3 500 €	
85587	INITIATIVE EMPLOI CITOYEN	<i>Festival d'été</i>	3 500 €	1 500 €	
35028	LA PERCHE	<i>Garage solidaire</i>	7 000 €	5 000 €	
76501	PERSEIDES	<i>Germination ateliers urbains</i>	3 500 €	3 000 €	
		<i>Découverte des civilisations</i>		1 500 €	
		<i>Customisation</i>		1 500 €	
9288	RELAIS SAINT DONAT	<i>Ze Bus</i>	10 000 €	3 000 €	Avenant N°2

89025	TRIBAL CHICKS BELLYDANCE	<i>Développement d'activités danses</i>	/	1 500 €	
TOTAL			26 000 €	35 500 €	

LIGNE BUDGÉTAIRE 9290 6574 2122 AIDE A L'EMPLOI ET AU DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS

24 577	MISSION LOCALE	<i>Dynamique emploi (accompagnement renforcé)</i>	/	10 000 €	
88699	CENTRE TERRITORIAL de RESSOURCES et d'OPTIMISATION des CARRIERES CTR-OPCA	<i>Promotion de la charte de la Diversité</i>	/	3 000 €	

AVENANT N°3

À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2013 -2015 Adoptée par délibération du 28 janvier 2013 N° 2013.58

ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 8 JUILLET 2013.

Et,

L' ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS située rue des vignes – Cité Corsy – 13090 AIX EN PROVENCE, représenté par son Président en exercice,

PREAMBULE

Une convention pluriannuelle de partenariat (2013-2015) a été adoptée par délibération du 28 janvier 2013 N° 2013.58. Celle-ci définit les missions générales proposées par l'Association du GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS et acceptées par la ville et fixe le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **43 000 €** et ses modalités de versement.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'association une subvention dans le cadre spécifique du CUCS.

Article I :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013 (CUCS), la Ville a versé par DCM 2013.196 la somme totale de **23 000 Euros** suivant la ventilation suivante :

- 4000 € pour le projet « Dynamique jeunesse »
- 4500 € pour le projet « Fête du lien »
- 4000 € pour le projet « Mémoire de quartier »
- 1500 € pour le projet « Pieds d'immeubles »
- 6000 € pour le projet « Réussite éducative »
- 3000 € pour le projet « Familles »

Article II :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013 (CUCS), la Ville s'engage à verser la somme de 6 500 € selon la ventilation suivante :

- Pour le projet artistique et culture : 4 000 €
- Pour le projet Dynamique jeunesse : 2 500 €

Article III :

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2013 et à ce jour, s'élève à **72 500 €**.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
Le Président**

AVENANT N° 2

À LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS Adoptée par délibération du 8 Octobre 2012 N° 2012.1081

L'ASSOCIATION RELAIS SAINT DONAT

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 8 JUILLET 2013.
Dénommée « la Ville »,

Et,

L'ASSOCIATION RELAIS SAINT DONAT » dont le siège social est sis : 9 bis chemin de Saint Donat, 13100 Aix-en-Provence.

PREAMBULE

Une convention annuelle de partenariat N° **2012.1081** (septembre 2012 à juillet 2013) a été adoptée par le Conseil Municipal en séance **du 8 Octobre 2012**. Celle-ci définit les missions générales proposées par « **L'ASSOCIATION RELAIS SAINT DONAT** » et acceptées par la commune et fixe le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **10 000 €** et ses modalités de versement.

Article I :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013 (CUCS), la Ville a versé par DCM 2013.196 la somme de **7 000 €** pour le projet « ZE BUS ».

En supplément, la Ville s'engage à verser la somme de **3 000 €**, dans le cadre du CUCS, afin de conforter le projet « ZE BUS » porté par le RELAIS SAINT DONAT.

Article II :

Le versement de la subvention de **3 000 €** s'effectuera en une seule fois après dépôt des dossiers complets à la Direction de la Politique de la Ville.

Article III :

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2013 et à ce jour, s'élève à **20 000 €**.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
Le Président**